



NEWSLETTER

UNSA CH ROUFFACH

**Venez découvrir notre dernière Newsletter !
La meilleure solution pour avoir accès aux bonnes infos.**

AU PROGRAMME :



« ACTUS » CH ROUFFACH :

- ➔ Actions retenues d'amélioration des conditions de travail pour 2026 au CH Rouffach (Cofinancement ARS),
- ➔ COPIL Risques professionnels.



MIEUX CONNAÎTRE SES DROITS AVEC L'UNSA :

- ➔ Indemnisation missions HUBLO : Comment ça marche au CH Rouffach ?
- ➔ Prestation CGOS : Aide financière remboursable.

+ UNSA CH Rouffach :

Déclaration des événements indésirables :

Julie et Céline assurent le suivi,

pour apporter des solutions à votre problématiques du quotidien !

A bientôt dans vos services





ACTIONS RETENUES

D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR 2026 (COFINANCEMENT ARS),

Voici les actions retenues par l'ARS :

- **Fauteuils de bureau ergonomiques :**
26000 € (Participation ARS).

L'UNSA avait défendu la sollicitation de l'enveloppe maximale

afin d'assurer l'équipement des différents postes de travail, en prenant aussi en compte les soignants et les personnels socio-éducatifs.

- **Bureaux ergonomiques à hauteur variable :**
5400 € (Participation ARS),
- **10 chariots de linge à fond mobile**
(Pour les personnels de la blanchisserie) :
6000 € (Participation ARS).

COPIL RISQUES PROFESSIONNELS (RP) :

La Direction a pris la décision (21/4/2026) de suspendre le COPIL Risques professionnels au motif que le protocole d'accord n'aurait pas été respecté.

Ce « COPIL » est une nouvelle instance qui s'occupe d'analyser et de prévenir les risques professionnels.

Depuis cette suspension, en tant que membre du Comité Social d'Etablissement (CSE), comme tous les syndicats du CH Rouffach, **nous nous voyons entravés dans l'exercice de nos missions de prévention des risques professionnels.**

Nous avons adressé un mail à la Direction pour faire part de notre incompréhension suite à cette décision et de la **nécessité de la reprise de cette instance de travail.**

Nous avons également proposé des éléments de précisions complémentaires à apporter au protocole d'accord

afin de permettre son **bon fonctionnement (COPIL Risques professionnels) et qu'il puisse mener à bien ses missions pour les professionnels du CH Rouffach.**

.../... (2/4)



INDEMNISATION DES MISSIONS HUBLO :

COMMENT ÇA MARCHE AU CH ROUFFACH ?

Vos heures supplémentaires « issues de missions HUBLO » bénéficient automatiquement d'un paiement avec une majoration :

 **Important : Indifféremment de votre VHM.**

Quelle majoration ?

x 1,26 travail de jour,

x 2,52 travail de nuit,

x 2,10 travail des dimanches et fériés.

Limitation des missions HUBLO :

3 missions maximum mensuellement/professionnel.

Vous souhaitez connaître ou vérifier le montant de votre majoration concernant vos heures supplémentaires ?

Appelez-nous !

Julien notre référent UNSA pourra vous apporter les réponses à vos questions !



.../... (3/4)

Rejoignez nos groupes WhatsApp. Recevez nos infos rapidement !



**Tous les
professionnels**



ASHQ



**Logistique
Techniques**

PRESTATION CGOS : AIDE FINANCIERE REMBOURSABLE

Saviez-vous que vous pouvez bénéficier d'une aide financière « remboursable » du CGOS ?

Pour qui ? Contractuels et titulaires

Conditions :

Difficultés économiques et sociales ponctuelles : catastrophes, accidents, difficultés financières ou familiales, de santé et charges financières non prévues.

Modalités : Attribution de l'aide après examen de la situation individuelle par une commission du CGOS.

Montant : montant minimum = 400 € maximum = 8 000 €

Remboursement (Prélèvement sur le compte bancaire) :

50 mensualités pour un montant \leq à 4000 €

60 mensualités pour un montant $>$ à 4000 €

Cette aide est non imposable.

Pour des précisions complémentaires,

Appelez-nous !

Vos référents UNSA CGOS :

Julie et Mathieu ont été formés au CGOS :


Julie :

 j.douini@unsa-68.org

 **07 50 72 61 01**

Mathieu :

 m.braesch@unsa-68.org

 **06 41 45 42 21**

